

## Décision DG n° 2021-147 du 10/02/2021 - Nomination à l'ANSM (POIRIER)

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

**VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

**VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

**Article 1er :** La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

Il est inséré un article 2-1 ainsi rédigé :

« **Article 2-1 :** Madame POIRIER (Hélène), directrice des ressources humaines, est nommée directrice déléguée à l'informationnel et pilotage, par intérim, de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. »

**Article 2 :** La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 10 février 2021

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale